



SYNDICAT
DES EMPLOYÉ(E)S
DE L'ÉTS

PROJET INFO-NÉGO-003

Le 11 mai 2023

Bonjour à toutes et à tous,

Afin de vous tenir informés du processus de renouvellement de notre convention collective, nous avons le plaisir de partager avec vous cette troisième édition de l'INFO-NÉGO.

LES DEMANDES DE NÉGO

Vous pouvez consulter les demandes entérinées par les membres du SEÉTS lors de l'assemblée du 27 octobre 2022 en cliquant sur l'hyperlien suivant : [Cahier des demandes du SEÉTS](#)

LA DYNAMIQUE D'UNE NÉGOCIATION

De par leur ampleur, certains des sujets de cette négo peuvent être qualifiés de chantiers. À titre d'exemple, les sujets suivants sont des chantiers :

- Travail à domicile et contexte de travail hybride ;
- Affichage, promotion et mise en valeur de l'expertise interne ;
- Climat de travail et surcharge de travail ;
- Conciliation travail-vie personnelle ;
- Les enjeux salariaux ;
- Etc.

Une fois l'ensemble des demandes déposé à la table de négociation, pour avancer efficacement dans la construction de notre nouvelle convention collective, nous devons diviser les sujets en différents chantiers qui seront traités un à un. Les demandes de négociation sont donc regroupées et traitées par sujet (chantier).

Chacun de ces chantiers sera abordé à la table de négociation.

Chacun des chantiers abordés comporte plusieurs intérêts divergents entre la partie patronale et les employé(e)s représenté(e)s par le SEÉTS. Chacun des points de divergence doit être fermement négocié pour tenter de trouver des points de convergence et/ou des compromis.

Le nombre de points divergents restants et le traitement de ceux-ci seront fortement tributaires du niveau de **mobilisation** et de **participation** qui sera démontré par **l'ensemble des membres** durant tout le processus des négociations actuellement en cours. À titre d'exemple, la simple participation des membres à une simple assemblée, réunion, activité du SEÉTS démontre le niveau de mobilisation et a une forte influence lors de la Négo.

Une fois que les parties auront une entente globale qui couvre tous les chantiers et les divers sujets, l'entente devra être votée par **l'ensemble des membres** lors d'une assemblée.

Les chantiers que nous avons entamés à ce jour à la table de négociation sont les suivants :

- Travail à domicile et contexte de travail hybride



- Climat de travail et surcharge de travail
- Affichage, promotion et mise en valeur de l'expertise interne

Pour négocier, les parties doivent se parler et pour l'instant, malgré les points de divergence, les parties discutent et négocient.

CADENCE DES NÉGOCIATIONS

Pour accélérer le processus des négociations, nous avons convenu avec la partie patronale de doubler la cadence de nos rencontres de négociation. De plus, à l'automne, nous avons l'intention de tripler la cadence des rencontres par rapport à la cadence actuelle.

Une cadence accrue nous permettra de passer plus rapidement au travers des différents chantiers. Par contre, pour solutionner les divergences auxquelles nous devrons faire face, seule la **mobilisation de l'ensemble des membres du SEETS** pourra nous aider à dénouer ces impasses. À elle seule, une cadence accrue ne nous sera pas d'une grande utilité face aux divergences.

RAPPORT DE FORCE LORS D'UNE NÉGO

L'atout majeur lors d'une négo est le rapport de force : plus cet atout nous est favorable, plus nous serons en mesure de faire valoir nos intérêts collectifs à notre avantage.

Un rapport de force favorable peut être dû à un contexte favorable. Dans ce cas, un contexte favorable peut-être, économique, politique, la situation du marché de l'emploi, les gains faits par d'autres syndicats dans d'autres négos, etc. Évidemment, nous n'avons pas ou très peu de contrôle sur ces éléments, **par contre, nous avons ensemble le contrôle de notre niveau de mobilisation, de notre implication et de notre participation syndicale** et ces trois éléments ont une forte influence sur le rapport de force.

Il n'en tient qu'à nous de nous donner collectivement une position favorable et la meilleure façon de commencer, c'est en participant aux assemblées ou activités du SEETS et en incitant au moins un.e collègue à y participer.

TOPO DE LA NÉGO

➤ Nous sommes rendus ici

- C'est l'étape de **négociations** entre les parties patronale et syndicale sur les divers sujets des demandes;
- Nous devons renforcer la **mobilisation** (visibilité et participation) en appui à la Négo;
 - **Ici, l'implication et la participation de toutes et de tous sont primordiales!**

La suite du processus de Négo

- Des activités de visibilité, des assemblées d'informations et/ou consultations, etc.
- Au besoin, des moyens de pression, suite à un mandat des membres en assemblée.



SYNDICAT
DES EMPLOYÉ(E)S
DE L'ETS

- Du résultat des négociations émanera un projet de convention qui sera présenté aux membres par le comité de négociation; les membres devront ultimement voter pour que ce projet de convention soit accepté.
- La rédaction finale du projet de convention;
- La signature et application de la nouvelle convention d'ici à la prochaine Négo.

Les étapes déjà faites dans le cadre de la Négo

- Élections du comité de négociation en janvier 2021;
- Suivi par le comité de négociation de la formation *La négociation collective* du SCFP à l'hiver 2021;
- Préparation/révision de la convention collective avant les consultations et élaboration des demandes de janvier 2021 à novembre 2021 ;
- Consultation du Conseil syndical et des comités pour l'élaboration de demandes en mai 2021;
- Sondage des membres pour l'élaboration des demandes en novembre 2021;
- Pour l'élaboration des demandes, nous avons tenu en janvier 2022, quatre assemblées de cuisine qui nous ont permis d'échanger avec les membres des quatre groupes (Bureau, Métiers & Services, Technique, Professionnel);
- Élaboration du cahier des demandes par le comité de novembre 2021 à mars 2022 ;
- Suivi de la formation *Appui aux négociations* du SCFP par plusieurs membres du Conseil syndical et le comité de négociation en mars 2022;
- Échéance de la convention collective le 31 mars 2022;
- Topo de la Négo aux membres lors de l'assemblée du 9 juin 2022;
- Les 21 septembre et 27 octobre 2022, en assemblée, les membres ont appuyé les demandes syndicales issues des consultations;
- Le 21 novembre 2022, le comité de négociation a tenu une assemblée de cuisine pour répondre aux questions des membres.
- Le 30 novembre 2022, les parties patronales et syndicales ont débuté les discussions.
- En décembre 2022, nous avons formé un comité de mobilisation;
- Sondage sur le travail à domicile et contexte de travail hybride en mai 2023.

APPLICATION DE LA CONVENTION EN PÉRIODE DE NÉGO

La convention actuelle demeure en vigueur tout le temps des négociations en vue de son renouvellement, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention.

DÉFINITIONS

Le **comité de négociation** est composé de vos collègues suivants :

- Catherine Wakil
- Benoît Bérubé
- Olivier Bouthot
- Antoine-Georges Chabarekh (Intérim en l'absence de Benjamin Clément)
- Mathieu Dulude
- Richard Quesnel, Conseiller syndical au SCFP



SYNDICAT
DES EMPLOYÉ(E)S
DE L'ÉTS

La **table de négociation** est composée du comité de négociation ci-haut et de nos vis-à-vis patronaux qui sont au même nombre.

La **mobilisation**, c'est agir ensemble pour l'atteinte d'objectifs collectifs.

La **participation** aux activités du SEÉTS est une des actions de la mobilisation. Par exemple, participer aux assemblées ou réunions syndicales, prendre connaissance des communications du SEÉTS, participer à un sondage, etc.

L'**implication** c'est prendre action en assumant une fonction syndicale pour faire vivre et fonctionner son organisation collective, le SEÉTS.

Un **rappor de force** est une relation conflictuelle entre les parties patronale et syndicale qui opposent leurs forces (économique, politique, opinion publique, moyens de pressions, force du nombre, solidarité palpable, etc.).

Les **points de convergence** sont les points sur lesquelles les deux parties ont des intérêts communs et peuvent facilement trouver un terrain d'entente. Les **points de divergence** sont le contraire des points de convergence.

L'**assemblée générale** se compose de tous les membres en règle du Syndicat présent(e)s lors d'une réunion tenue conformément aux Statuts et règlements du SEÉTS.

En vertu de notre certificat d'accréditation délivré par le Ministère du Travail du Québec, les **membres du SEÉTS** sont « *Tous les salariés au sens du Code du Travail, à l'exception: des professeurs, des chargés de cours, des étudiants et des stagiaires, des assistants de recherche, du responsable du service des ressources humaines, du responsable du service de l'informatique, des secrétaires des cadres supérieurs et des employés du service des ressources humaines.* »

Le **Syndicat des employés et employées de l'École de technologie supérieure (SEÉTS)** est l'organisation collective dont font partie tous les membres cités ci-haut et vous-même.

COMMENTAIRES

Si vous voulez nous partager anonymement vos commentaires au sujet de cet INFO-NÉGO, cliquez sur l'hyperlien suivant : [Commentaires anonymes](#)

Si vous avez des questions, ou des commentaires qui ne requièrent pas l'anonymat, vous pouvez nous les transmettre à l'adresse courriel suivante: scfp3187@etsmtl.ca

Syndicalement,

Votre comité de négociation

Catherine Wakil

Benoît Bérubé

Olivier Bouthot

Antoine-Georges Chabarekh (Intérim en l'absence de Benjamin Clément)

Mathieu Dulude